



Commune d'Oron

CONSEIL COMMUNAL D'ORON

Rapport de la commission d'étude concernant le préavis 18/2013

Demande d'adhésion à l'Association de commune SDIS Oron-Jorat

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis No 18/2013, composée de Madame Eléonore Escher, de Messieurs Bernard Serex, Daniel Bize, Pierre-André Raynaud et Philippe Demierre (président), s'est réunie le jeudi 6 juin à la salle de l'ancien collège à Oron-le-Châtel.

La commission remercie Madame Danielle Richard-Martignier, déléguée de la Municipalité, pour sa présence, ses informations et les réponses aux différentes questions.

En préambule, la commission tient à préciser que ce projet se base sur la nouvelle loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours. Les communes n'ont pas vraiment le choix quant à adhérer ou pas à cette nouvelle organisation. En effet, en cas de refus d'une commune, le risque étant de ne plus être soutenu financièrement par l'ECA (par exemple véhicules propriété de l'ECA et mis à disposition du SDIS, etc.). L'autre problème majeur étant comment organiser seule sa défense incendie (possibilité de mandater un SDIS avec facturation pour chaque intervention...).

Etat actuel de l'organisation de défense contre l'incendie dans notre commune :

1 détachement de premier secours basé à Oron-la-Ville et 5 corps de pompiers répartis dans les différents villages, dont certains en collaboration avec d'autres communes. Cette organisation, datant d'avant la fusion, doit de toute façon être adaptée.

Nouvelle organisation :

Mise en commun des ressources humaines, des véhicules et du matériel au sein des 12 communes de la région. Le découpage territorial Oron-Jorat tel que proposé est en conformité quant au standard de sécurité cantonal (proximité, rapidité et efficacité des premiers secours).



Commune d'Oron

Cette nouvelle association permettra d'optimiser l'utilisation des différents locaux existants. Elle a notamment pour avantage l'amélioration et le renforcement de la qualité et de la rapidité des interventions. Elle devrait permettre à court terme de pallier au risque de manque d'effectif pour les interventions de premier secours pendant la journée et en semaine.

Concernant notre commune, la nouvelle organisation prévoit 1 détachement de premier secours (DPS) opérationnel pour la totalité des interventions basé comme actuellement à Oron-la-Ville et 2 détachements d'appui (DAP) localisés à Palézieux (missions autonomes de types inondations, sauvetages, etc. + appui au DPS) et à Oron-la-Ville (appui au DPS).

La commission tient particulièrement à soulever la qualité du préavis qui nous est proposé. Deux groupes de travail ont participé à l'élaboration de ce projet : un groupe « politique » et un groupe « opérationnel/technique ». Ces groupes ont bénéficié de l'appui de spécialistes de l'ECA. Le SDIS existant à Echallens, aux structures semblables à celles de notre région, a servi de modèle.

Elle tient également à préciser que le Conseil vote uniquement sur les statuts de l'Association de communes. Le règlement joint au présent préavis étant donné uniquement à titre d'information.

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, vous recommande, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis no 18/2013 concernant la demande d'adhésion à l'Association de communes SDIS Oron-Jorat tel que proposé.

Oron, le 14 juin 2013.



Eléonore Escher



Bernard Serex



Daniel Bize

Pierre-André Raynaud



Philippe Demierre

*vu et transmis à
la Municipalité
le 20 juin 2013*

